



2D-DOC un nouvel outil pour sécuriser vos justificatifs de domicile

Le ministère de l'Intérieur a développé un nouveau type de code-barres, appelés « 2D-DOC » et apposés sur des justificatifs de domicile. Le nom, le prénom et l'adresse sont alors cryptés dans ce code-barres.

Avec le soutien financier de l'Union européenne, les agents de préfecture ont été équipés pour déchiffrer ces 2D-DOC et ainsi vérifier la cohérence de ce qui est écrit sur le justificatif de domicile en toutes lettres et en code-barres.

EDF et Bouygues-Telecom, en attendant d'autres opérateurs, apposent désormais des 2D-DOC sur leurs factures électroniques ou sur les attestations de contrat téléchargeables depuis le compte-client.

Ainsi, leurs clients disposent de justificatifs de domicile sécurisés, que les services des préfectures et des mairies ont désormais l'obligation d'accepter dans le cadre de vos demandes :

- de cartes nationales d'identité
- de passeports
- de titres de séjour



